

## FORMULAIRE DE PRESCRIPTION MEDICALE D'ACTIVITE PHYSIQUE

Je soussigné.e, Dr ..... prescri  
à mon/ma patient.e -présentant des limitations fonctionnelles légères ou modérées- une activité physique et/ou  
sportive à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

Nom et prénom du patient : .....

Date de naissance : .....

Merci de cocher le(s) critère(s) d'inclusion :

- Pathologie relevant de la liste **Affection de Longue Durée 30** (ALD 30 ; liste au verso)  
Préciser laquelle : .....
- Trouble musculo-squelettique (TMS)**
- Troubles persistants suite à une infection au Covid-19**
- Obésité (IMC > 30)**

Préconisation(s) d'activité(s) et recommandations

Contreindications et limitations (réponse facultative) :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à .....

Tampon et signature du médecin

Le .....

**Document à remettre au patient pour prendre RDV avec  
un.e Enseignant.e en Activité Physique Adaptée Prescri'mouv**

**03.52.62.64.37**

**La Consultation pour bilan et orientation est gratuite.**

Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.

Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

## Liste ALD 30 (Décret n° 2011-726 du 24 juin 2011)

- accident vasculaire cérébral invalidant ;
- affections psychiatriques de longue durée dont dépression récurrente, troubles bipolaires ;
- rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques ;
- diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant ;
- bilharziose compliquée ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;
- formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave ;
- hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères ;
- hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves ;
- insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
- insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques ;
- insuffisance respiratoire chronique grave : BPCO, asthme grave ;
- maladie d'Alzheimer et autres démences ;
- maladies chroniques actives du foie (hépatite B ou C) et cirrhoses ;
- maladie coronaire : infarctus du myocarde
- maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- mucoviscidose ;
- maladie de Parkinson ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale) ;
- paraplégie ;
- polyarthrite rhumatoïde évolutive ;
- suites de transplantation d'organe ;
- sclérose en plaques ;
- scoliose
- structurale évolutive ;
- spondylarthrite grave ;
- tuberculose active, lèpre ;
- tumeur malignes, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique dont :
  - cancer colorectal ;
  - cancer de la peau ;
  - cancer de la prostate ;
  - cancer de la thyroïde ;
  - cancer de la vessie ;
  - cancer des voies aéro-digestives supérieures ;
  - cancer du col de l'utérus ;
  - cancer du poumon ;
  - cancer du sein ;
  - lymphome.
- vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique.